

Le quorum n'ayant pas été atteint le 19 juin 2026,
Suite à la convocation du 30 juin 2026,
Le Comité Syndical réuni de plein droit à Aire sur
la Lys le 10 juillet 2026

Étaient présents :

Mmes Chevalier, Mariage-Desreux, MM. Bezirard, D'Argy, Dissaux, Hocq, Houssin,
Legrand, Mequignon, Monpays

Étaient excusés :

Mmes Delrue, Duwicquet, MM. Barbarin, Beauchamp, Blondeau, Caillieret, Dieusart,
Leclercq, Ledoux, Perin, Waymel

Pouvoirs :

M. Beauchamp donne pouvoir à M. Hocq
M. Waymel donne pouvoir à M. Houssin
M. Blondeau donne pouvoir à M. Bézirard

Vu le rapport n° 09-26

Le Comité Syndical prend acte de la communication du rapport d'activités du SMAEL
pour l'année 2025.

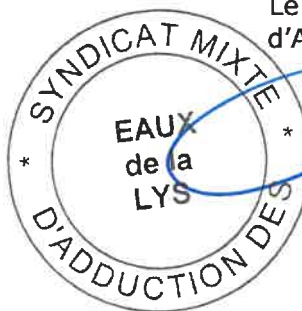
VOTANTS : 13

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Président du Syndicat Mixte
d'Adduction des Eaux de la Lys



Jean-Claude DISSAUX



RAPPORT D'ACTIVITE 2025



SMAEL

SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION
DES EAUX DE LA LYS



www.smael.fr





SOMMAIRE



01

CHIFFRES CLES

02

FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

03

VIE DEMOCRATIQUE

04

COMPETENCES ET FONCTIONNEMENT

05

REALISATIONS, TRAVAUX ET ETUDES

06

PROTECTION DE LA RESSOURCE

07

RESSOURCES HUMAINES

08

PROCESSUS ACHAT

09

FINANCES PUBLIQUES, BUDGET

10

PROJET NOUVELLE USINE

1 - CHIFFRES CLES

**27 345 900 m³
exhaurés**

Soit 9,15 % de moins
qu'en 2024

**24 791 956 m³
vendus**

Soit 9,51 % de moins
qu'en 2024

**Répartition du
volume vendu**



VOLUMES VENDUS EN 2025			
Clients	m ³		%
CAPSO	246 761		1,00%
EPSM	25 538		0,10%
CABBALR	83 761		0,34%
CALL	2 627 685		10,60%
NOREADE	17 761		0,07%
SOURCEO	21 790 450		87,89%
Total	24 791 956		100%



SMAEL
SYNDICAT MIXTE D'ASSURANCE
HYDRAULIQUE DES YVES

REÇU EN PREFECTURE

le 17/07/2026

Application agréée E-legalite.com

39_DE-059-2559 02892-2026 0710-09_26-DE

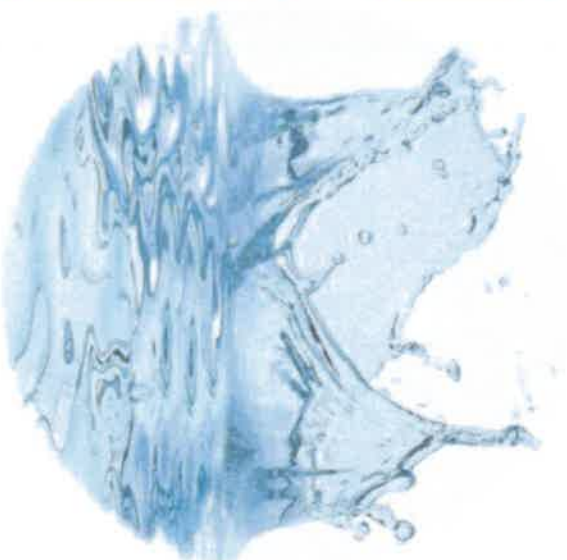
2 - FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

26 avril 2025 : publication de l'AAPC pour le lancement de la procédure de marché public global de performance pour les travaux de refonte de l'usine de production d'eau potable d'Aire sur la Lys

20 mars 2025 : événement de lancement du projet transfrontalier CARE+ à Aire sur la Lys, salle Foch

Protection de la ressource – Lancement des démarches de la rédaction d'un plan d'actions agricoles

L'accord-cadre relatif à la régularisation de la servitude de passage de la canalisation a été attribué au cabinet GEOFIT. Ce dossier a pour objet de faire un diagnostic des servitudes existantes ou non et pour les parcelles non pourvues de servitude, de prendre contact avec les propriétaires pour passer des conventions amiables, servitudes légales ou DUP en fonction des cas de figure. La phase diagnostic a été réalisée. Les négociations sont en cours.





3 - LA VIE DEMOCRATIQUE



LE COMITE SYNDICAL

Le comité syndical s'est réuni quatre fois au cours de l'année 2025 :



- Le 15 janvier 2025
- Le 7 mars 2025
- Le 13 juin 2025
- Le 12 décembre 2025



47 rapports ont été présentés au cours de l'année 2025 :

- 33 concernent le fonctionnement du SMAEL
- 9 concernent le lancement de travaux et d'études
- 5 concernent le projet européen INTERREG CARE +



Le Débat d'Orientation Budgétaire 2025 a eu lieu le 15 janvier 2025.

Le Budget Primitif 2025 a été voté le 7 mars 2025.



La commission d'appel d'offres s'est réunie une fois dans l'année, le 15 janvier 2025.



SMAEL
SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION
DES EAUX DE LA LYS

COMPETENCES ET FONCTIONNEMENT



Le SMAEL a été créé le 1er janvier 2003 et détient les compétences suivantes :

L'exploitation et la gestion des ouvrages de production et d'amenée d'eau relevant de sa compétence

La réalisation de toute étude relative au développement et à la protection de la ressource en eau présentant une utilité pour chacun de ses membres

La réalisation de tous travaux d'adduction



4 - COMPETENCES ET FONCTIONNEMENT

LE SMAEL EST COMPOSE DE TROIS MEMBRES



Le département du Nord



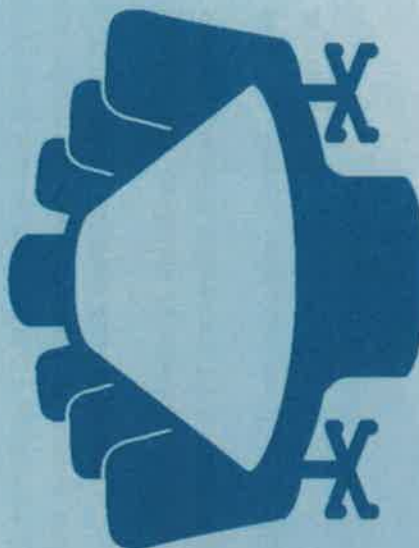
Le département du Pas-de-Calais



La Métropole Européenne de Lille

Ils sont représentés de manière distincte et égale au sein du Comité syndical :

- ✓ 7 délégués pour le département du Nord
- ✓ 7 délégués pour le département du Pas-de-Calais
- ✓ 7 délégués pour la Métropole Européenne de Lille



4 - COMPETENCES ET FONCTIONNEMENT



L'usine est exploitée par le biais d'un contrat de concession dont Veolia est le titulaire actuel. Il devait arriver à échéance le 31 décembre 2025.

Après une réflexion engagée dès 2023 afin de choisir le mode d'exploitation du service à compter du 1^{er} janvier 2026, il est notamment ressorti de l'audit technique réalisé qu'une rénovation des installations de traitement de l'usine de production d'eau potable d'Aire sur la Lys est devenue nécessaire. Afin de mener à bien cette étape, le Comité syndical a décidé, par délibération du 26 avril 2024, d'engager cette opération sous la forme d'un marché global de performance d'une durée de 8 ans comprenant 5 ans de travaux suivis d'une période d'exploitation de 3 ans.

Il est apparu à l'issue des premières études en prévision de l'établissement du cahier des charges du futur marché, que des études complémentaires relativement importantes seraient nécessaires aux candidats pour élaborer leur offre en toute connaissance de cause : études géotechniques, études environnementales, ...

Le délai nécessaire à la réalisation de ces études complémentaires, qui n'étaient initialement pas envisagées par le SMAEL, est évalué à 10 mois : impossible au SMAEL de les réaliser d'ici le 31 décembre 2025.

Le Comité syndical a donc délibéré le 27 septembre 2024 pour une décision de principe relative à la prolongation du contrat d'une année, jusqu'au 31 décembre 2026, afin de sécuriser deux impératifs :

- Assurer aux candidats la meilleure transparence et le respect du principe d'égalité, notamment vis-à-vis de l'exploitant sortant.
- Pour le SMAEL, disposer de l'offre économiquement la plus avantageuse.



>>>>> Lancement de la procédure du Marché Public Global de Performance



26 avril 2025 : AAPC publié avec une date limite de réception des candidatures au 24 mai 2025 à 12h00.



Les candidats ayant été retenus suite à la phase de candidature, une DLRO finale a été fixée au 15 novembre 2025 à 12h00.



Deux phases de négociations sont prévues pour une demande d'offre finale courant juin 2026.



Au 1^{er} janvier 2027, l'usine de production d'eau potable d'Aire sur la Lys ne sera plus gérée par un délégataire mais par un ensemble de prestataires, formant un groupement, qui assureront à la fois la conception de la refonte de l'usine, l'exploitation de cette dernière avant, pendant et après travaux, la réalisation des travaux et la maintenance jusqu'au 31 décembre 2034.





5 - REALISATIONS, TRAVAUX

Travaux sous maîtrise d'ouvrage SMAEL

La Canalisation

Fin des travaux de renouvellement du revêtement des encorbellements (3^e programme) : les travaux ont été réceptionnés et le marché soldé fin 2025.



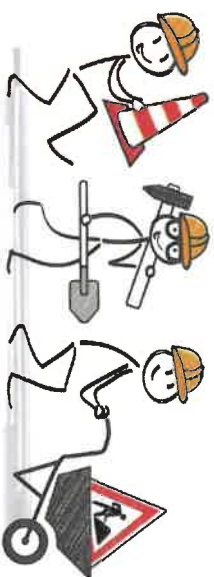
Remplacement des ouvrages de décharges et de ventouses sur les tronçons allant de l'usine à VA3 lors de l'arrêt technique de juillet 2025 – 18 ouvrages.



Remplacement de la vanne automatique DN 1000 mm n° 3 lors de l'arrêt technique de juillet 2025.

Remplacement de 4 vannes manuelles DN 800 mm lors de l'arrêt technique de juillet 2025.

Montant des opérations :
1 479 882,10 € HT





5 - REALISATIONS, TRAVAUX

>>>> Travaux sous maîtrise d'ouvrage SMAEL

Montant des opérations :
57 576 € HT

> La Canalisation



Deux fuites ont été détectées et réparées rapidement sur la canalisation DN 500 mm en fonte alimentant la station de Beuvry. L'une est survenue en juillet, l'autre fin octobre 2025. Toutes deux étaient dues à une corrosion avancée des boulons au niveau de vannes de décharges. Un important programme de travaux sera mis en œuvre en 2026 de manière préventive afin d'éviter toute nouvelle fuite.



D201 en juillet 2025 :



D211 en octobre 2025 :



5 - REALISATIONS, TRAVAUX

Travaux sous maîtrise d'ouvrage SMAEL

> L'usine d'Aire sur la Lys

Montant de l'opération : 13 447 € HT

Dépense et repose d'équipements de conduite pour permettre le passage caméra dans la conduite DN 1000 reliant l'exhaure à la réserve.

> La station de Prêmesques

Montant de l'opération : 7 750 € HT

Dépense des anciennes cuves d'hyposulfite pour permettre la pose d'une nouvelle armoire électrique dans le cadre de la construction du 3^e réservoir.





5 - REALISATIONS, TRAVAUX

>>>> Travaux sous maîtrise d'ouvrage SMAEL

> La sûreté



Les travaux de sécurisation (active et passive) ont démarré en 2025 par le site de Beuvry et la mise en place du système central à l'usine d'Aire sur la Lys. Un nouveau local pour le Poste de Commande Sûreté (PCS) a également été construit à Aire sur la Lys.

Montant des
commandes 2025 :
363 034 € HT



Sécurisation électrique : la station de Prêmesques est désormais secourue électriquement par un 2^e poste source.

Montant de
l'opération :
536 268 € HT



Le déploiement d'un réseau fibre dédié à la sûreté, entre les différents sites du SMAEL, a également été initié en 2025.

Montant des
opérations :
3 982,60 € HT





5 - REALISATIONS, TRAVAUX

Travaux réalisés dans le cadre du contrat de DSP

> L'usine d'Aire sur la Lys et la station de Prêmesques

- Renouvellement du moteur de la pompe 1 à l'exhaure
- Renouvellement des clapets et vannes n° 3 et 4 à l'exhaure
- Renouvellement de la canalisation de refoulement n° 3
- Réhabilitation de la pompe n° 2 à l'exhaure
- Remplacement de la vanne murale sortie réserve
- Pose de 2 nouveaux dégrilleurs sortie réserve
- Remplacement du stockage de chlore à Prêmesques pour passage de tanks en bouteille
- Renouvellement de la vanne de vidange DN 700 mm du filtre à sable n° 4

Montant des
opérations :
531 676 € HT



6 - PROTECTION DE LA RESSOURCE

❖ PROJET INTERREG – CARE+

Le Syndicat Mixte d'Adduction des Eaux de la Lys assure la production et l'adduction d'eau potable à partir de la Lys rivière. La protection de la ressource sur l'aire d'alimentation de ce captage (305 km²) est une priorité du syndicat.

Le SMAEL a tenté à plusieurs reprises de se positionner sur les programmes de financements de l'Agence de l'Eau (ORQUE, CARE). Un nouveau programme d'action est d'ailleurs en cours de discussion.

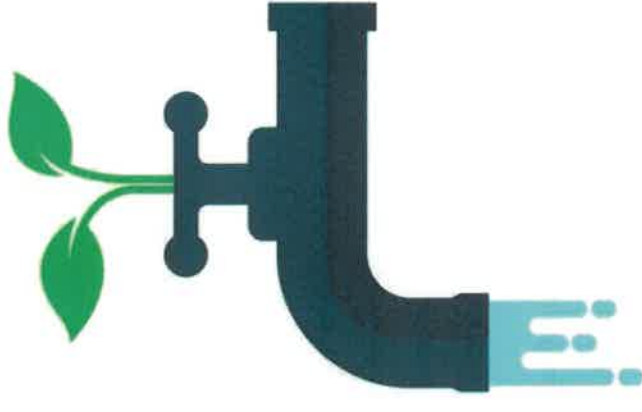
En attendant, le SMAEL a adhéré à un programme de subventions européen, INTERREG.

Le projet nommé Coopération Transfrontalière pour des Actions pour la Ressource en Eau (CARE+), engagé le 1^{er} octobre 2024, vise à améliorer la qualité de l'eau des cours d'eau à enjeux situés dans le bassin hydrographique international de l'Escaut, plus précisément sur les bassins versants transfrontaliers de la Lys et de l'Yser. Ces cours d'eau sont actuellement concernés par de multiples pollutions, parmi lesquelles celles issues de l'activité agricole intensive. Les produits phytosanitaires et les nutriments régulièrement utilisés par les agriculteurs du territoire impactent fortement la qualité des cours d'eau, tout comme les pratiques véhiculant des matières en suspension, notamment lors de fortes pluies.

Ces pollutions mettent en danger les usages existants de la ressource, tels que l'alimentation en eau potable ou l'irrigation.

Le projet CARE+ se concentre sur ces problématiques agricoles.

Plusieurs sites pilotes, répartis de part et d'autre de la frontière franco-flamande font l'objet des actions prévues dans le projet (Pas-de-Calais et Province de Flandre Occidentale). Certains sites pilotes ont déjà fait l'objet d'un diagnostic et de la mise en place de mesures tandis que d'autres sites se lancent dans cette démarche de préservation de la ressource. Des méthodes, protocoles et outils sont établis conjointement par l'ensemble des partenaires pour les mettre en application sur les sites pilotes.



Interreg

Cofinancé par
l'Union Européenne
Méditerranée
de l'Europe
de l'Europe

France - Wallonie - Vlaanderen

CARE+

REÇU EN PREFECTURE

le 17/07/2026

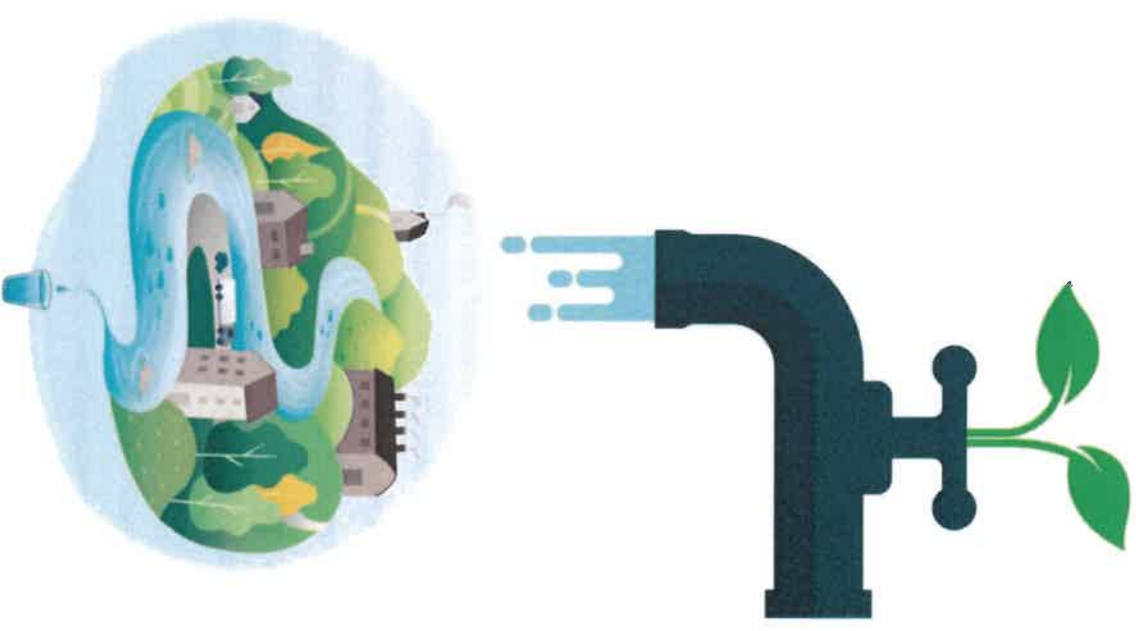
Application agréée E-legalite.com

99_DE-059-2559 02892-2026 0710-09_26-DE

- PROTECTION DE LA RESSOURCE

❖ MISE EN PLACE DE PERIMETRES DE PROTECTION DE LA PRISE D'EAU EN RIVIERE

La mission d'actualisation de l'étude préalable à la mise en place des périmètres de protection de la prise d'eau en rivière a été menée par le bureau d'études SB2O et a conduit à l'envoi du dossier complet (dossier administratif, dossier code de la santé, dossier code de l'expropriation) à l'ARS en juillet 2023. L'engagement pris auprès de M. le Préfet lors de sa venue à l'usine en juillet 2022 a donc été respecté. La procédure a toutefois été suspendue pour cause de réserve électorale et a subi de fait un nouveau retard, non imputable au SMAEL. Depuis, les services de l'Etat ont repris contact avec le SMAEL en fin d'année 2024. La procédure s'est poursuivie en 2025 avec la tenue de l'enquête publique et des différentes consultations administratives. L'arrêté préfectoral est d'ailleurs paru en début d'année 2026.



6 - PROTECTION DE LA RESSOURCE

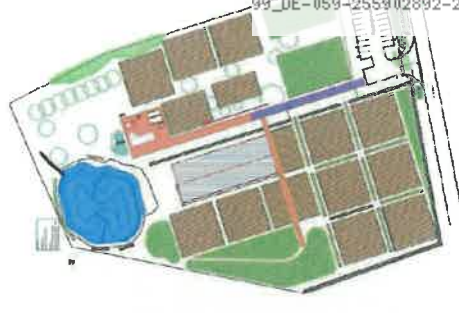
❖ FERME MICRO-MARAÎCHAGE INTENSIF PERMACULTUREL

En 2022, le Comité syndical a autorisé le lancement de travaux d'aménagement de parcelles situées à côté du site de l'usine, représentant environ 1,9 hectares. Ces travaux accompagnent l'engagement contractuel du délégataire de développer un dispositif de maraîchage intensif permaculturel qui comprend notamment la mise en place de deux serres équipées de réseaux de récupération d'eaux de pluie, un système d'irrigation depuis la mare vers les zones de culture, un ensemble base vie et atelier.

Ces travaux d'aménagement ont commencé en 2025. Ils concernent entre autres le creusement d'une mare, la réalisation de buttes de culture, l'alimentation en eau de la mare par récupération des eaux de pluie, l'alimentation électrique des serres, les cheminements internes de la parcelle, les plantations des zones de prairies, des haies intermédiaires, ...

Les travaux devraient s'achever courant 2026.

La volonté du SMAEL est de faire de cette ferme une vitrine pour l'aire d'alimentation du captage en rivière de l'usine, proposant un mode de culture plus vertueux, respectueux du sol, favorable à l'amélioration de la qualité de la ressource en eau.



REÇU EN PREFECTURE

le 17/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-059-2559 02892-2026 0710-09_26-DE



7 - RESSOURCES HUMAINES

En 2025, l'effectif du SMAEL est composé de 8 emplois, avec 5 agents de droit public, 2 agents de droit privé et un agent en alternance jusqu'en août 2025.

L'effectif se compose de six agents équivalent temps plein (ETP), d'un agent en équivalent temps non complet (ETNC), ainsi que d'un contrat en alternance jusque août 2025.

Aucun recrutement n'a eu lieu en 2025

Afin de faire face à l'accroissement d'activité de la cellule technique SMAEL, le recrutement d'un(e) ingénieur travaux/ingénieur traitement des eaux» est en cours.

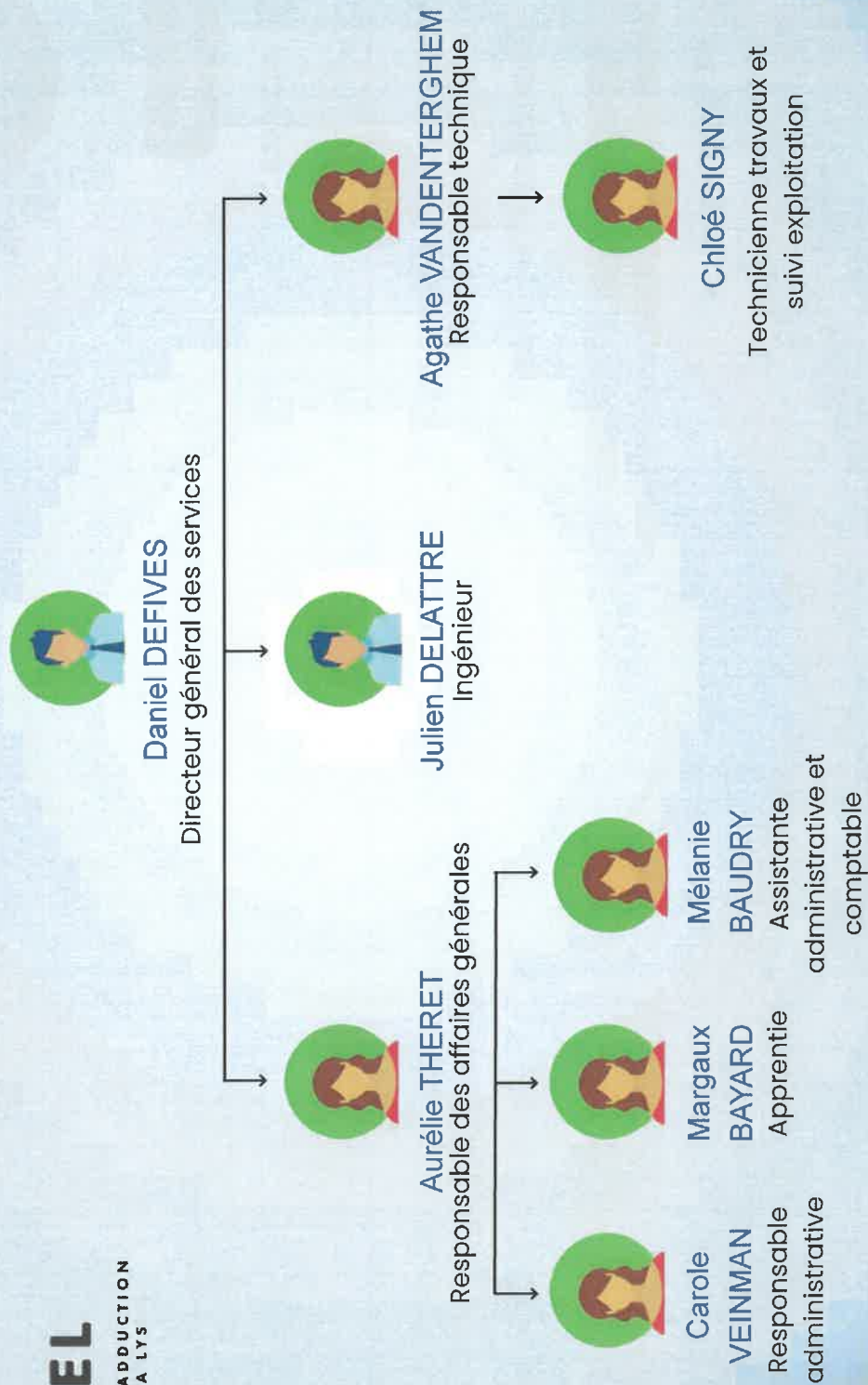




SMAEL

SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION
DES EAUX DE LA LYS

>>>> ORGANIGRAMME 2025





8 - PROCESSUS ACHAT

Commande publique

En 2025, le SMAEL a conclu :

2 marchés
de travaux

6 marchés de
prestations et services

2 accords-cadres

1 marché subséquent

1 marché d'étude

Bons de commande / Engagements comptables

En 2025, le SMAEL a émis :

- ✓ 67 bons de commande
- ✓ 75 engagements comptables



9 - FINANCES PUBLIQUES - BUDGET

Le budget primitif 2025 a été voté par le Comité syndical le 7 mars 2025.

Deux décisions modificatives votées par le Comité syndical les 13 juin et 12 décembre 2025 ont permis d'ajuster les crédits en cours d'année.

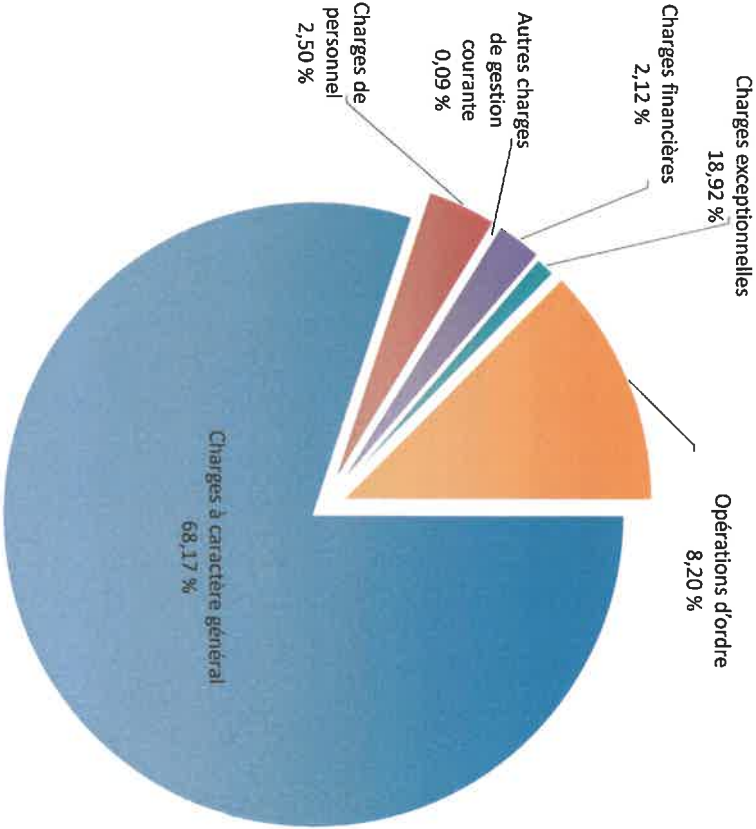
	CREDITS BP 2025	CREDITS DM1	CREDITS DM2	MONTANT GLOBAL
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	26 262 246,87 €	-389 749,58 €	00,00 €	25 872 497,29 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	26 262 246,87 €	-389 749,58 €	00,00 €	25 872 497,29 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	13 675 905,16 €	80 800,00 €	00,00 €	13 756 705,16 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	13 675 905,16 €	80 800,00 €	00,00 €	13 756 705,16 €

Au 31 décembre 2025, le SMAEL a émis 160 titres de recettes (dont 6 correctifs) et 778 mandats (dont 11 correctifs) qui ont été pris en charge par la Paierie Départementale du Nord.

>>>>> Les dépenses de fonctionnement

En 2025, le budget de la section de fonctionnement a été exécuté à hauteur de 12 061 259,64€ en dépenses.

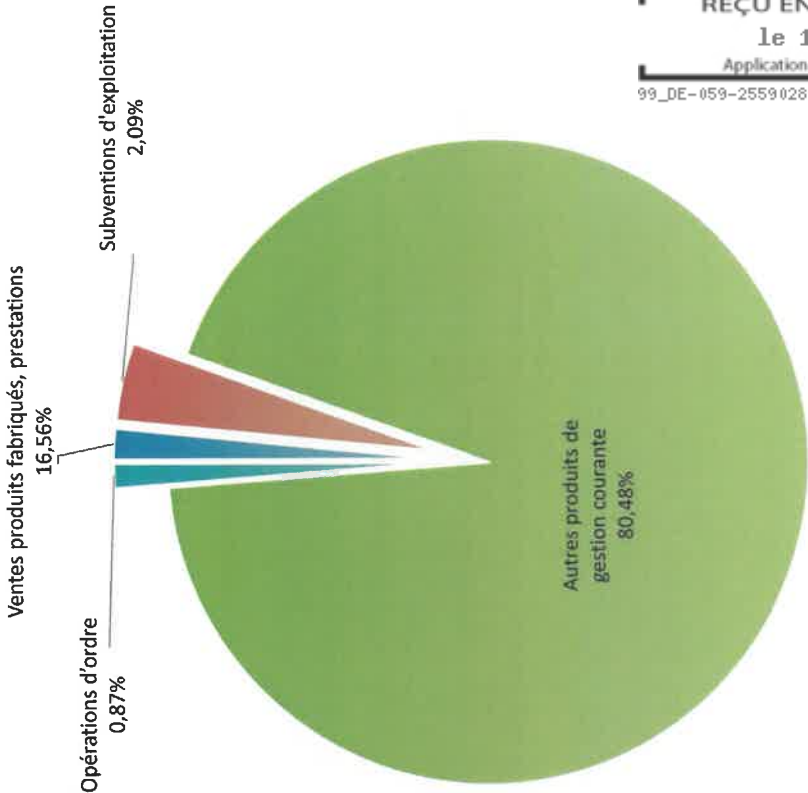
Dépenses - Section de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Réalisées
011	Charges à caractère général	9 656 825,06 €
012	Charges de personnel	443 746,82 €
65	Autres charges de gestion courante	17 587,64 €
66	Charges financières	296 698,61 €
67	Charges exceptionnelles	132 882,46 €
42	Opérations d'ordre	1 513 519,05 €
TOTAL		12 061 259,64 €



>>>> Les recettes de fonctionnement

En 2025, le budget de la section de fonctionnement a été exécuté à hauteur de 12 936 899,04 € en recettes.

Recettes - Section de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Réalisées
70	Ventes produits fabriqués, prestations	201 369,85 €
74	Subventions d'exploitation	505 124,94 €
75	Autres produits de gestion courante	12 071 232,31 €
77	Produits exceptionnels	36,35 €
42	Opérations d'ordre	159 135,59 €
TOTAL		12 936 899,04 €

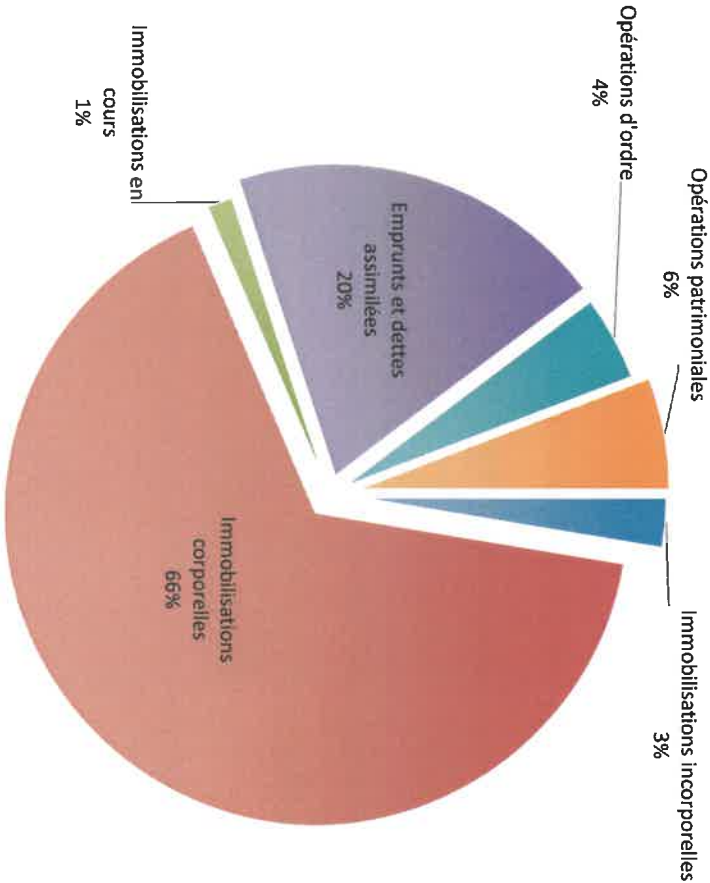




Les dépenses d'investissement

Pour la section d'investissement, le budget a été exécuté en 2025 à hauteur de 3 587 940,57 € en dépenses.

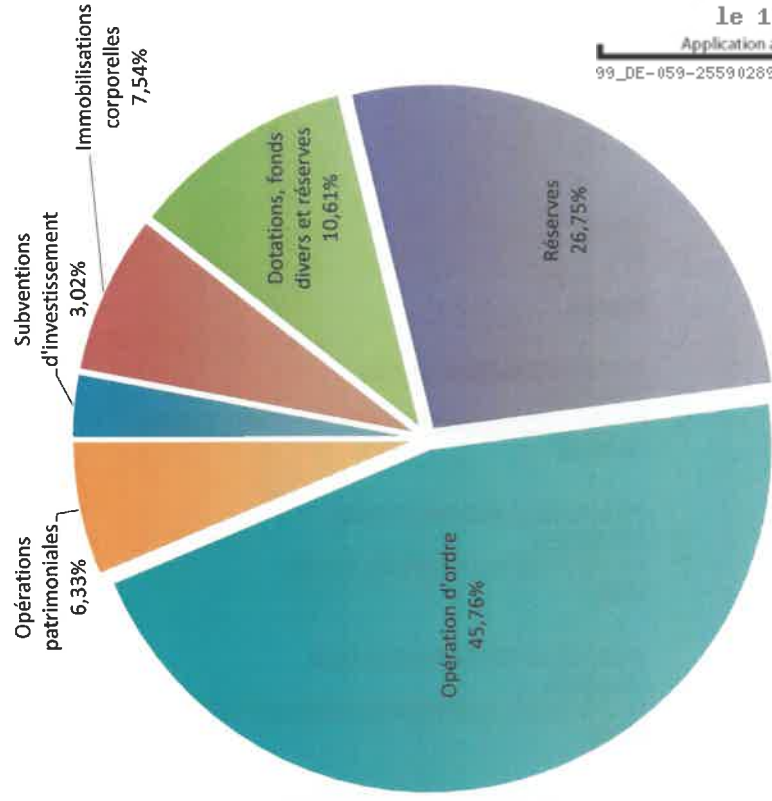
Dépenses - Section d'investissement		
Chapitre	Libellé	Réalisées
20	Immobilisations incorporelles	92 916,96 €
21	Immobilisations corporelles	2 364 069,23 €
23	Immobilisations en cours	50 447,74 €
16	Emprunts et dettes assimilées	712 124,30 €
40	Opérations d'ordre	159 135,59 €
41	Opérations patrimoniales	209 246,75 €
TOTAL		3 587 940,57 €



>>>> Les recettes d'investissement

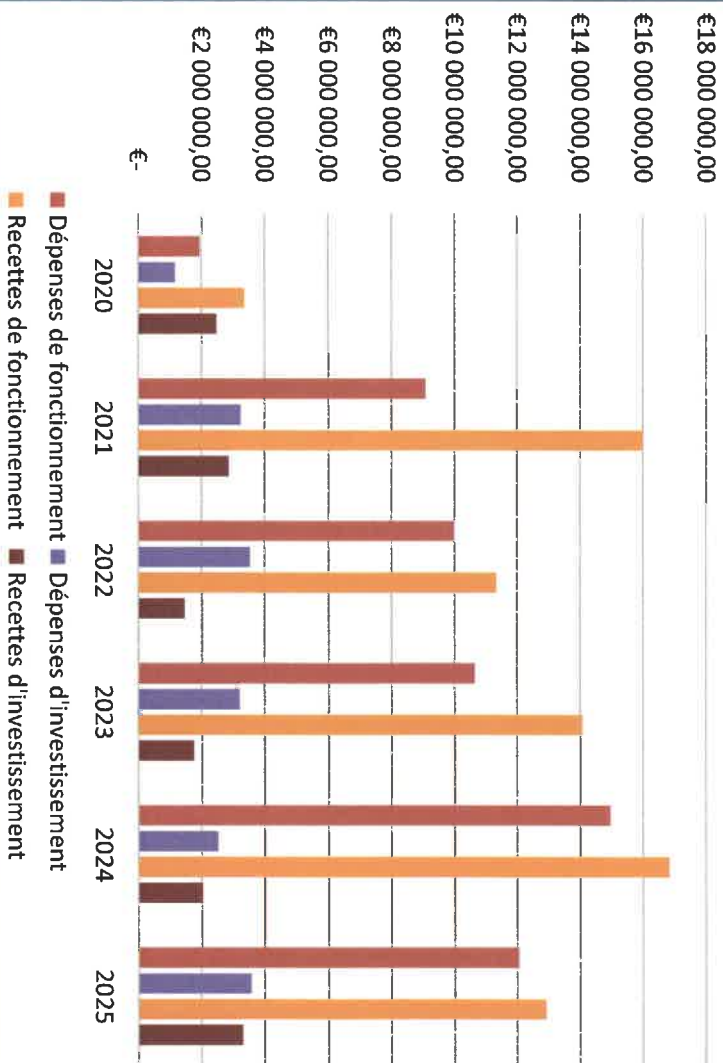
Pour la section d'investissement, le budget a été exécuté en 2025 à hauteur de 3 307 430,86 € en recettes.

Recettes - Section d'investissement		
Chapitre	Libellé	Réalisées
13	Subventions d'investissement	99 824,47 €
21	Immobilisations corporelles	249 290,69 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	350 757,74 €
106	Réserves	884 792,16 €
40	Opération d'ordre	1 513 519,05 €
41	Opérations patrimoniales	209 246,75 €
TOTAL		3 307 430,86 €

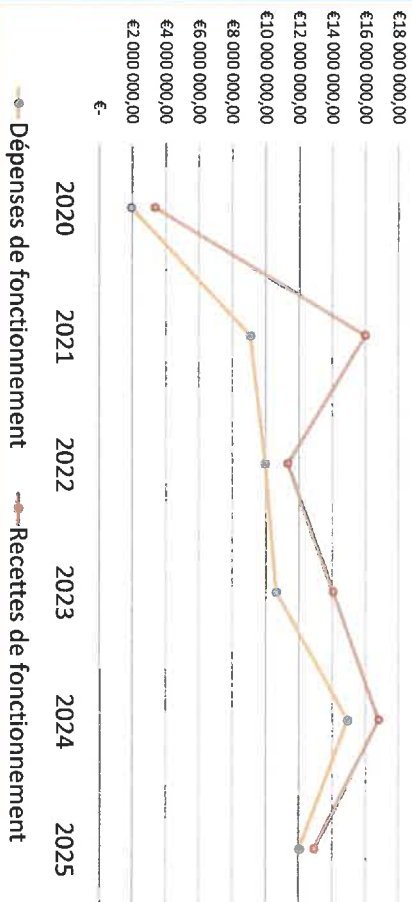


Exécution du budget du SMAEL

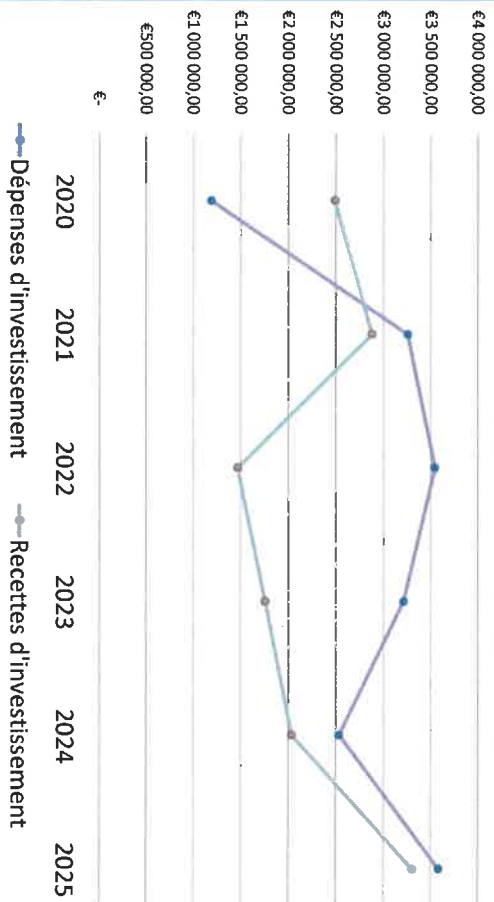
2020-2025



Section de fonctionnement 2020-2025



Section d'investissement 2020-2025





10 – PROJET “NOUVELLE USINE”

Afin de pérenniser l'exploitation de l'usine sur les 20 à 25 prochaines années, la réhabilitation de l'usine doit permettre, dans la mesure du possible :

- >>>>> D'éliminer les points de passage unique qui en cas de défaillance entraînent un arrêt du fonctionnement de l'usine.
- >>>>> De traiter un débit de 100 000 m³/j en cas d'arrêt d'une étape de traitement ou d'une file d'une étape de traitement.

Ces travaux peuvent être résumés comme suit, découpés en 7 sous-opérations :



- Refonte de la filtration (construction d'une troisième file et réhabilitation des deux files existantes)
- Restructuration de la file eau
- Fiabilisation du pompage d'eau traitée
- Réhabilitation du génie civil
- Modification de divers équipements de l'usine
- Modification de la filière boues
- Démolition d'ouvrages

>>>>> **Les travaux de l'ensemble de ces opérations sont prévus entre 2027 et 2033**

Après étude de plusieurs scénarii, le Comité syndical a décidé de lancer une procédure pour la passation d'un marché global de performance (MGP) portant sur les travaux précités et sur l'exploitation de l'usine.

En effet, ce scénario permet :

- D'élargir la concurrence avec une unique mise en concurrence, qui nécessitera toutefois des réponses en groupement entre des traiteurs d'eau et des constructeurs ;
- D'engager le concepteur et réalisateur des travaux sur des performances (notamment de traitement) qu'il garantira pendant l'exploitation des ouvrages (principe du MGP) ;
- De limiter les interfaces ;
- D'optimiser le coût du contrat en l'absence de réel risque « recettes » dans le cadre de l'exploitation de l'usine ;

L'analyse financière n'a pas identifié que le critère « prix » était discriminant entre les scénarii et a confirmé la capacité financière du syndicat à porter les investissements dans le cadre d'un marché global.

Dans le cas d'un MGP, le risque lié aux recettes pèse essentiellement sur le SMAEL.
Ce risque peut toutefois être pris par le syndicat au regard :

- De l'évolution des volumes vendus, constatés sur la période de l'actuelle délégation, en hausse par rapport aux prévisions initiales ;
- De l'absence de risque liés aux irrécouvrables, la facturation étant assurée par le SMAEL ;
- Des engagements de volumes prévus dans les conventions de vente d'eau en gros entre le SMAEL et les collectivités membres.

Le marché global de performance présente les caractéristiques principales suivantes :



UNE DUREE DE 8 ANS

Incluant une période de 5 ans de travaux et 3 ans d'exploitation



EXPLOITATION DES OUVRAGES

Comprenant:

- La station d'alerte située à 2 km en amont de l'usine d'Aire-sur-la-Lys;
- Les ouvrages de régulation;
- Les forages de secours;
- Les stations de reprise de Beuvry et Prêmesques;
- L'exploitation de l'usine avant, pendant et après les travaux de refonte.



ETUDES ET TRAVAUX

La réalisation des études et des travaux de refonte de l'usine



PROTECTION DE LA RESSOURCE

La surveillance des ressources en eau et des périmètres de protection des prises d'eau



SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX

REÇU EN PREFECTURE

le 17/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-059-2559 02892-2026 0710-09_26-DE